CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quinzième (15e) jour du mois de janvier 2024, à dix-neuf heures (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 30 et prend fin à 18 h 32.  |

**Rés # 24-01-01 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption

**Rés # 24-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 24-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 24-01-04 COMPTES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

* Comptes 2023 (C2309462 à C2309489, L2400056 à L2300064

et P2300507 à P2300530) 295 858,90 $

* Comptes 2024 (C2409490 à C2409503 et L24000001 à L2400002

et P2400001 à P2400034) 218 076,35 $

* Salaires et rémunérations des employés et des élus 58 200,44 $
* Frais de déplacement 398,39 $

**TOTAL 572 534,08 $**

**Rés # 24-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 287, IMPOSANT LES TAXES POUR 2024**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 287, imposant le taux des taxes pour l’année 2024.

**Rés # 24-01-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 288, DÉCRÉTANT LES TARIFS D’AQUEDUC À PARTIR DE 2024**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 288, décrétant les tarifs d’aqueduc à partir de 2024.

**Rés # 24-01-07 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 289, DÉCRÉTANT LES TARIFS DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À PARTIR DE 2024**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 289, décrétant les tarifs de collecte des matières résiduelles à partir de 2024.

**Rés # 24-01-08 PRÉSENTATION D’UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SUBVENTION SALARIALE"**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande d`aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Subvention salariale".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou l’adjointe administrative, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 24-01-09 PRÉSENTATION D’UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "INTÉGRATION À L’EMPLOI"**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande d`aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Intégration à l’emploi 2024".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou l’adjointe administrative, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 24-01-10 PRÉSENTATION D’UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "D’ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2024-2025"**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande d`aide financière dans le cadre du "Programme d’accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2024-2025".

Madame Christine Dufour, adjointe administrative, ou madame Jessie Aupin, coordonnatrice des loisirs, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 24-01-11 AFFECTATION D’UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D’UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 22-01-109, la Municipalité de Saint-Siméon a, conformément à l’article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu’en vertu de l’article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d’élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu’il soit suffisant, l’année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l’élection générale de 2021 qui ne doit pas être prise en compte;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d’élection, le conseil affecte à ce fonds un montant annuel de 4 000 $ ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection un montant de 4 000 $ pour l’exercice financier 2024 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l’exercice.

**NOTE DÉPÔT DU RAPPORT SUR L’APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, mentionne au conseil que l’application du règlement N° 261, sur la « gestion contractuelle » n’a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2023.

**Rés # 24-01-12 ANNULATION DE L’ANCIENNE CARTE DE CRÉDIT « VISA »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’expédier une lettre à « Desjardins Entreprises » en vue de demander l’annulation de notre ancienne carte de crédit « Visa », qui était valide jusqu’en juin 2025. La directrice générale ou l’adjointe administrative est autorisée à signer lesdits documents.

**Rés # 24-01-13 ACHAT D’ÉQUIPEMENTAS RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT D’ÉQUIPEMENTS EN INCENDIE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’achat d’appareils respiratoires, selon la soumission # S-00337276, de la compagnie « ARÉO-FEU », au montant de 25 397,98 $ (taxes incluses). Qu’un montant de 20 000 $ sera payé à même la réserve créée en incendie.

**Rés # 24-01-14 RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT D’ÉQUIPEMENTS EN INCENDIE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’affecter une somme de 20 000 $ à la réserve servant à couvrir les frais reliés à l’achat d’équipement en incendie.

**Rés # 24-01-15 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT que le mandat de transport collectif et adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service de transport ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a l'obligation de participer au transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT l’adoption des prévisions budgétaires pour 2024 du transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT que la tarification aux usagers est de 5,00 $ par transport collectif et adapté à l’intérieur des limites de la MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon (Conseil 9035) nous apporte un soutien financier de 400 $ par année pour ledit transport collectif et adapté;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Kowalew, et résolu unanimement de défrayer notre quote-part au montant de 4 222 $ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2024.

**Rés # 24-01-16 PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER JCY44786 - N° SFP 154217862**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d’application du volet Soutien du Programme d’aide à la voirie
locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

• le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du

Ministère;

• les factures, les décomptes progressifs et tout autre document

attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

• une résolution municipale attestant la fin des travaux;

• un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sylvie Foster, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Rés # 24-01-17 VENTE DE GRÉ À GRÉ DE DEUX (2) ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES HORS SERVICE POUR LA DESSERTE EN EAUX USÉES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à la vente, de gré à gré, au coût de 1 100 $ chacun, de deux (2) équipements informatiques (écrans) présentement non opérationnels au poste de pompage desservant en eaux usées le réseau villageois.

**Rés # 24-01-18 RÉSOLUTION D’ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l’alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE devant cette urgence d’agir, le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf) a été adopté suite à la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s’est déroulée en décembre 2022;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU QUE la réussite de l’atteinte des cibles internationales dépend donc de l’action et de la coopération de tous les acteurs;

ATTENDU QUE des plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s’est engagé à adopter un [Plan nature 2030](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/protection-de-la-biodiversite-quebec-annonce-650-m-en-vue-dun-ambitieux-plan-nature-pour-2030-44554) qui précisera comment la société québécoise participera à l’atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

ATTENDU QUE l’ensemble des acteurs de la Capitale-Nationale sont ainsi appelés à agir en tant qu’ambassadeurs et ambassadrices de la biodiversité et à s’engager face à la préservation de celle-ci;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon s’engage :

* à contribuer à l’atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;
* à travailler en concertation avec le Conseil régional de l’environnement;
* région de la Capitale-Nationale et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

**Rés # 24-01-19 EMBAUCHE D’UN VÉRIFICATEUR EXTERNE RELATIVEMENT À LA REDDITION DE COMPTES POUR LA TECQ 2019-2024**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de la firme « Benoît Côté, comptable professionnel agréé inc. » comme vérificateur externe relativement à la reddition de comptes pour la TECQ 2019-2024, au taux horaire de 95 $ (plus taxes).

**Rés # 24-01-20 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 290, AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 216, ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 290, amendant le règlement N° 216, accordant une aide financière à une entreprise du secteur privé.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 24-01-21 ABROGER LA RÉSOLUTION N° 23-12-24, PORTANT SUR L’EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE**

Sur proposition de Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’abroger la résolution N° 23-12-24, aux fins d’exercer notre droit de préemption sur l’immeuble situé sur les lots « 5 728 962 P-1 et 5 728 962 P-2 », propriété de la Fabrique de la Paroisse St-Laurent de Charlevoix, la Loi interdisant que le droit de préemption s’applique à un immeuble qui est la propriété d’un organisme public.

**Rés # 24-01-22 PROGRAMME D’ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS**

**D’EAU**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière de 2 000 $, dans le cadre du « Programme Héritage Faune » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour effectuer de l’ensemencement au lac Noir.

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 24-01-23 ACHAT D’ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DU « PROGRAMME INFRASTRUCTURES FAMILIALES »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat d’équipements de loisir extérieur, pour une somme d’environ 50 000 $, dans le cadre du « Programme Infrastructures familiales », lesquels équipements sont, de manière non limitative :

* estrades et bancs de joueurs ;
* balançoires parents-enfants ;
* tables et bancs ;
* buts de soccer ;
* matériel pour cinéma extérieur (projecteur, poufs, etc) ;
* tubes pour la glissade ;
* abreuvoir extérieur.

**Rés # 24-01-24** **VENTE D’UNE ROULOTTE DE CAMPING USAGÉE**

ATTENDU QUE le 5 décembre 2023, la Municipalité de Saint-Siméon a mis en vente, par soumission publique, une roulotte de camping usagée (Résolution 23-12-32), dont le prix de base était de 1 000 $ et décrite comme suit :

* marque : Aéro
* Seven Modèle : Original
* année : 1998
* longueur : 25 pieds;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) soumissions, dont une (1) est en bas du prix minimal demandé ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à la vente de la roulotte usagée ci-haut décrite à monsieur Jean-Claude Boily, pour la somme de 1 551 $ (plus taxes). Ledit équipement est vendu tel que vu, sans aucune garantie.

**Rés # 24-01-25 AVANCE DE FONDS À LA SDEDS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser la directrice générale à verser une avance de fonds de 15 000 $ à la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS) pour la gestion de « Saint-Sim en Chanson ».

**Rés # 24-01-26** **DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- ADMQ, cotisation et assurances 2024 (plus taxes) 1 915,00 $

- Association québécoise d’urbanisme, cotisation 2024 (plus taxes) 150,00 $

**Rés # 24-01-27 SÉMINAIRE EN GESTION DE LA PRÉVENTION**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil autorise le directeur du service incendie, M. Yoan Savard à assister au « 6e Séminaire en gestion de la prévention » qui se déroulera à l’Hôtel le Germain Charlevoix les 20, 21 et 22 février 2024, au coût de 795 $ (plus taxes).

Que les frais d’inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 243.

**Rés # 24-01-28 CANDIDATURE MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de soumettre la candidature de madame France Tremblay, pour l’excellence de son travail bénévole auprès des aînés, pour l’attribution de la *Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.*

c.c. Mme France Tremblay.

**CORRESPONDANCE :**

* **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Autorisation d’aliénation du lot 5 728 309.

* **FONDS D’ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Désistement de la demanderesse dans le dossier # 215058-001 (cause réglée hors cour).

Une période de questions réservée au public débute à 18 h 55 et prend fin à 18 h 56.

**Rés # 24-01-29 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 07.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale